



**Conseil des Sages**  
de **WIMEREUX**  
*L'expérience de la vie au service de tous*

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2020



**Présents** : MM. Jean-Claude PICHON, Bernard COLAS, Gustave DUBOIS, Yves LAURENGE, Pierre LELEU, Daniel POISSONNIER, Jean-Claude RINGOT, Joël ROBITAILLIE, Gilles GERARD, Jean-Pierre FUSIL, MMES Jeanne ETIENNE, Marion DELPIERRE

**Excusés** : Mme Marie-Thérèse RINGOT, représentant M. le Maire, M. Alain CAILLET

**Absente** : Mme Ariane CHATILLON

*En ouverture de séance, Mme ETIENNE, informe les participants que quel que soit le résultat des élections municipales et la décision qui pourrait en suivre – arrêt ou poursuite du « Conseil des Sages » elle démissionnera du poste de présidente.*

### **Réponses de la Commune aux questions des Sages**

- La réponse apportée par les services de la Ville au problème du **désherbage des trottoirs**, à savoir que la propreté des trottoirs incombe à la Ville tandis que ce qui est à la limite des habitations doit être entretenu par les propriétaires et les locataires, mérite d'être développée. En effet, lors d'une précédente interrogation sur ce sujet, il avait été répondu au Conseil des Sages que, certes l'entretien des caniveaux était de la compétence de la Commune, mais que tout ce qui concernait les trottoirs relevait de la responsabilité des propriétaires et locataires, notamment en période hivernale lorsque la neige s'y était accumulée et entraînait un risque accru de chutes des piétons. Il est demandé à la Commune de nous préciser exactement la validité de cette interprétation ; si l'on va au bout de la réponse de la Commune de décembre 2019, cela pourrait dire qu'elle a en charge l'enlèvement des mousses et mauvaises herbes sur le trottoir même.

- La Commune précise que 3 nouveaux **défibrillateurs** installés en novembre 2019 sont à disposition du public, ce qui porte à 9 le total des appareils présents dans la Commune.

Le Conseil des Sages approuve totalement la volonté de la Commune de soutenir cet effort financier et apprécie l'implantation géographique déjà existante. Il souhaite cependant savoir ce qui se passe quand les lieux dans lesquels sont installés certains d'entre eux (par exemple l'Hôtel Atlantic sur la Digue, la salle de sports BULTEL...) sont fermés. Quand la nécessité d'un tel appareil apparaît, il faut intervenir dans les minutes qui suivent l'accident cardiaque.

Il serait donc intéressant d'informer les wimeuresiens sur la possibilité de localiser ces appareils par des **applications informatiques** disponibles sur iphones, ipad ou autres matériels et comment les installer. Il serait également judicieux de préciser qui peut les utiliser et la façon dont il faut le faire.

-La présence constatée de **bandes jaunes « non officielles » sur les bordures de trottoirs** vient en contradiction avec la réponse de la Commune qui précise que ces bandes jaunes ne sont plus d'actualité et que, seuls, les services techniques sont habilités à intervenir sur le domaine public. Le Conseil des Sages prend acte de la réponse, mais souhaite savoir comment la Commune entend intervenir à l'encontre de ceux et celles qui posent indûment ces bandes jaunes.

Il y a beaucoup de ces bandes jaunes dans la Commune comment peut-on savoir celles qui sont légales ou non quand l'on veut stationner ?

## Vie pratique dans la Commune

- Les **dernières violentes tempêtes** qui ont frappé les digues de Wimereux mettent en avant la nécessité de vérifier régulièrement la solidité des digues concernées et des rivages côtiers tant pendant et après les tempêtes que tout au long de l'année. Les membres du Conseil des Sages ont pu apprécier à cette occasion la présence efficace de la Police Municipale.

Même si la compétence de l'entretien et des réparations des ouvrages concernés appartient à la CAB, ils souhaitent toutefois savoir comment les services de la Commune interviennent en matière de prévention (comme des lanceurs d'alerte pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais et le Maire) pour détecter d'éventuelles dégradations et les anticiper.

- Il a été constaté, à différentes reprises, que **certains restaurateurs déposent leurs déchets** de manière un peu anarchique, notamment au bout de la digue principale, près du Centre de Voile. A l'aspect inesthétique de l'accumulation de ces déchets sur l'espace public s'ajoute celui de l'insalubrité. Les membres du Conseil demandent à ce que les établissements concernés fassent le nécessaire (passage plus fréquent des services de collecte, installation d'une fosse ou cuve temporaire de réception fermée ou tout autre moyen de mise à l'abri) pour remédier à cette situation peu compatible avec l'image de station touristique de la Commune.

Cette situation pose le problème plus général de **l'apport des déchets professionnels** en déchèteries et de la difficulté à inciter certains professionnels (notamment en matière de travaux de BTP) à y recourir systématiquement.

Quelles sont les dispositions de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et de la Commune en la matière ?

On peut noter, à ce sujet, que sur **l'ancienne friche Delattre**, malgré les dispositions prises par les nouveaux propriétaires, les « dépôts sauvages » continuent.

- Des travaux d'entretien et d'élagage des haies des Jardins de la Baie Saint Jean ont été entamés par une société d'insertion. Une première partie aux alentours de la passerelle a été effectuée. Qu'en est-il de la partie la plus touffue située vers le fond du parc (rue Soehlin et côté rue Pierre André Wimet) ? De même, l'entretien de la passerelle notamment en termes de dé moussage se fait-il de manière régulière ?

### **PROCHAINE REUNION**

mercredi 17 mars 2020 à 17 heures  
salle à confirmer

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 – Retour sur le compte-rendu de la dernière séance plénière
- 2 – Réponses de la municipalité aux questions évoquées
- 3 – Vie pratique dans la Commune
- 4 – Questions diverses